

Septembre- Octobre 2 007



Consultez
le site Internet de
l'Aspro Miniji sur
<http://asprominiji.org>



Flash Info n° 71



ASPRO MINIJI FLASH INFOS



National Miniji Saint Victor sur Loire

Dans ce numéro :

Compte Rendu de
l'Assemblée Générale
ASPRO MINIJI 2007

1,2,
3,4,
5,6.



Sommaire :

- Ce numéro est consacré en totalité à la rédaction du Compte Rendu de l'Assemblée Générale 2 007.



CONSEIL GÉNÉRAL DE
TARN-ET-GARONNE

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE ASPRO MINIJI 2 007

L'Assemblée Générale ASPRO Miniji 2 007 s'est tenue le mercredi 22 août 2007 à 18 H 00 dans les locaux du CN St Etienne à St VICTOR SUR LOIRE.

La feuille d'émargement confirme la présence ou la représentation de propriétaires associatifs ou particuliers représentant 52 voix (ou bateaux) sur les 80 à jour de cotisation dans les délais précisés dans les statuts.

Une plaquette indiquant le nombre de voix dont chacun est porteur a été remise aux personnes autorisées, ceci afin d'éviter des confusions pour les votes.

1. Accueil du Président :

Le mot d'introduction rédigé par le Président a été remis aux personnes autorisées. Marcel remercie les personnes présentes pour ce témoignage d'intérêt pour la vie de « leur association ».

Il rappelle la procédure pour participer aux votes, souligne que, malgré l'éloignement, nous arrivons essentiellement via l'Internet, à faire avancer notre association.

A noter, le regret de constater le manque de respect des délais demandés pour les réponses, et le non respect des modalités de règlement des cotisations annuelles spécifiées dans les statuts, ce qui, notamment, prive certains du droit de vote à l'assemblée Générale.

Un espoir d'amélioration est formulé pour 2 008, année qui sera importante au niveau associatif car, comme tous les 4 ans, le renouvellement complet du Comité Directeur sera à l'ordre du jour.

Le Président souhaite la confirmation de candidatures pour l'organisation du National 2 009. Il déplore que le classement national des coureurs de notre série ne soit pas solutionné et envisage d'adresser un courrier à la FFV avec demande d'appui de la Commission mixte.

Après avoir rappelé aux organisateurs de régates d'adresser leurs résultats à la FFV et au secrétaire en utilisant le logiciel FREG, Monsieur POYMIRO conclut son allocution en remerciant les organisateurs pour leur accueil et pour le très gros travail réalisé.

2. Adoption du PV de l'AG 2006:

Le procès verbal de l'AG 2 006 édité dans le Flash Info n° 65 est adopté à l'unanimité.

3 Rapport Moral:

Cotisations :

Notre trésorier, Joël THILLARD a enregistré les cotisations pour 93 bateaux à la date du 8 août 2007.

A la même date, l'an dernier, 70 Cotisations avaient été comptabilisées. Ce constat est très encourageant et nous pouvons considérer notre développement comme très largement positif. Le cap des 100 cotisations à la date de l'AG a été atteint et même dépassé avec les contributions des « retardataires » !

Communication :

A part la Ligue Pays de Loire (merci à Grégory BOYER pour sa collaboration), qui transmet régulièrement ses infos, et la Bretagne ou le secrétaire national est sur le terrain, les compte rendus de manifestations dans les autres régions se font rares, et comme tous les ans, Yves LE FUR, le secrétaire regrette le peu d'infos qui lui sont transmises régulièrement, en respectant le délais souhaité de transmission, dans la semaine suivant la manifestation.

ASSEMBLEE GENERALE ASPRO MINIJI 2 007 (suite)

Il semble pourtant élémentaire d'être informé des résultats de régates de notre série et il n'est pas bien difficile aux organisateurs de faire un petit compte-rendu de quelques lignes, agrémenté d'une petite photo numérique... Le Bulletin de liaison « Flash Infos » a été édité régulièrement tous les deux mois. Il est téléchargeable sur le site de l'association de classe : <http://asprominiji.org>

Il y a beaucoup de visites sur le site, mais il semble, d'après notre web Master, Bernard VICTOR, que peu de gens se soient pour l'instant inscrits à la News Letter. Nous rappelons donc la procédure : connectez vous sur le site, inscrivez vous à la « News Letter », ainsi vous serez automatiquement informé de la mise en ligne du nouveau bulletin et des nouvelles fraîches.

Pour les personnes ne possédant pas l'Internet, l'envoi du journal par courrier est toujours assuré. Le Président se charge des photocopies et des envois postaux. Les membres des clubs souhaitant recevoir le bulletin par courrier sont invités à en faire la demande au secrétaire ou au président, en précisant bien sûr leur adresse.

Concernant les résultats, nous rappelons aux organisateurs qu'il faut faire deux classements, un scratch regroupant tous les concurrents et un classement Handi pour les coureurs handicapés possédant une licence Handisport. La transmission de ce dernier classement est indispensable pour contrôler la participation obligatoire à un minimum de 2 régates sélectives et dresser la liste des coureurs qualifiés pour le Championnat de France Handisport.

Exposition :

L'association de classe et le Miniji ont été représentés sur plusieurs manifestations : au Salon Nautique de Paris (par le constructeur) et dans différentes manifestations promotionnelles dans les régions.

Construction :

Avec l'accord du Président et du comité directeur, un sondage relatif la construction du Miniji a été établi à l'initiative de Guy LASALLE qui a réalisé une synthèse des retours et ces résultats ont été analysés puis envoyés aux membres actifs de l'ASPRO Miniji.

Certains clubs ou propriétaires n'ont pas répondu car ils estimaient ne pas pouvoir répondre aux questions du fait qu'ils n'étaient pas propriétaires des Minijis les plus récents construits par le chantier ACB, dirigé par l'actuel constructeur, Serge LE ROUX.

Le Président POYMIRO et le Joueur National Gilbert MAURY ont eu beaucoup de difficultés malgré de nombreux échanges téléphoniques, par mails et courriers, pour obtenir des réponses précises et importantes de l'architecte, Alain GALLOIS, pour les certificats de jauges et le projet.

Le Président et le secrétaire ont élaboré un cahier des charges à l'intention du ou des futurs constructeurs. Ce document a été validé par le Comité Directeur et adressé aux candidats qui se sont déclarés.

Le total de bateaux construit par Serge LE ROUX depuis l'achat des moules par l'Aspro est au 8 août 2 007 de 54 bateaux.

Organisations et représentations :

Le secrétaire a représenté l'Aspro Miniji à la réunion de la Commission Mixte le 3 Décembre 2 006 à Paris.

Des relations suivies ont été assurées par Marcel POYMIRO avec le Club Nautique de Saint Etienne pour la préparation de l'édition Nationale 2007.

La préparation pour l'année prochaine est déjà en cours. Ceci a amené le Président à rencontrer la Présidente du Club de Carcans Maubuisson, organisateur officiel de l'édition 2008.

L'achat par l'Aspro Miniji, d'un premier bateau qui servira de bateau d'exposition sur les salons nautiques ou autres manifestations drainant un nombreux public, a été réalisé avec la ristourne du constructeur et des subventions CNDS.

L'acquisition d'un 2^{ème} bateau est en cours. Celui-ci est destiné à servir aux essais techniques.

Finances :

Les finances sont saines. Vous pourrez le constater lors de la présentation du rapport de notre grand argentier.

Des demandes de subvention ont été sollicitées auprès du CNDS et du Conseil Général Tarn et Garonne. Une aide financière sera demandée à la Fondation Mutuelles du Mans pour les nouveaux moules.

Le paiement des cotisations 2007 a été « laborieux » et de nombreuses relances ont dûes être formulées par le Président, par le Trésorier et via le Flash Infos.

Il est rappelé que dans les Statuts, la cotisation devra avoir été versée au trésorier avant le départ de la première régate de l'année civile.



Connectez vous sur le site asprominiji.org, inscrivez vous à la « News Letter », vous serez automatiquement informé de la mise en ligne du nouveau bulletin

ASSEMBLEE GENERALE ASPRO MINIJI 2 007 (suite)

Avenir :

Le Comité Directeur, outre les échanges et communications par Internet, s'est réuni le mardi 21 août 07 pour la préparation de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour a comporté :

-une amorce de réflexion sur un projet de modification et de mise à jour de nos Statuts.

-Des réponses à de nombreuses questions sur la jauge avec demande d'interprétation et de modification.

-Et bien sûr, le choix du ou des futurs constructeur(s) du Miniji.

L'organisation d'une manifestation Nationale demandant un très long travail préparatoire, il est souhaité que le ou les candidats potentiels à l'organisation 2 009 proposent d'ores et déjà leur candidature.

Remerciements :

Le Président, au nom des membres de l'ASPRO Miniji, remercie pour leur collaboration :

-L'équipe des Jaugeurs qui sous la direction de Gilbert MAURY, réalisent un travail de contrôle très important pour l'équité des chances de chacun en vérifiant la conformité des bateaux et assurent l'information technique indispensable au développement de notre série,

-La Commission Mixte qui soutient activement notre développement,

-Les Correspondants régionaux qui sont notre lien auprès des ligues,

-Les organisateurs de régates, en majorité bénévoles, qui permettent à nos Minijistes de prendre le plaisir de se confronter sur l'eau, d'améliorer leurs compétences et de se retrouver dans une ambiance amicale.

-Sans oublier ses proches collaborateurs, le secrétaire et le trésorier qui, après de nombreuses années de bons et loyaux services, ne renouvèleront pas leur mandat pour l'Olympiade 2009-2012.

Les compte rendus des délégués régionaux ont été remis en début de séance à tous les propriétaires particuliers ou associatifs ou à leurs représentants. Après lecture par le secrétaire du Bilan Moral, celui a été adopté à l'unanimité.

5. Compte rendu Financier, vote:

Le Compte Rendu Financier est présenté par Joël THILLARD.

Le Compte d'Exploitation fait apparaître 8 803 € en produits et 4 217.53 € en Charges.

Le Bilan financier est équilibré en Passif et Actif à la somme de 19 409.88 €.

L'Assemblée Générale donne, à l'unanimité, quitus au trésorier pour sa gestion des finances.

6. Fixation du Tarif des Adhésions et Cotisations 2 008 et vote :

L'assemblée Générale se prononce à l'unanimité pour le statu quo du tarif des adhésions et cotisations.

7. Budget Prévisionnel:

Le Budget Prévisionnel proposé en équilibre à 27 210,00 € a été accepté unanimité.

8. Révision et modification d'articles de la jauge et vote:

Grégory BOYER interpelle le Comité Directeur et le jaugeur national au sujet de l'application de la jauge et plus précisément réclame la mise en application immédiate de l'autorisation de l'étai réglable.

Eric DRYE indique que cette décision avait été acceptée lors de l'AG 2 006 et était inscrite dans le compte rendu de l'AG de Luçon.

Après vérification, le secrétaire confirme et présente ses excuses pour l'omission involontaire dans la retransmission lors de la rédaction des règles de jauge.

Cependant, le jaugeur national précise qu'il a obligation d'appliquer les règles écrites et validées par la FFV et de ce fait, ne peut donc pas répondre favorablement à demande de mise en application pour le National 2 007.

Gilbert MAURY précise que les modifications des règles de classe sont effectives au 1^{er} janvier suivant l'AG parce que c'est la FFV qui valide les modifications. La correction sera effectuée dans la nouvelle rédaction et sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2 008.

Depuis le 1^{er} Janvier 2006, la rédaction des certificats de jauge des Mini JI était suspendue.

Les certificats de jauge déjà établis n'étaient plus valides jusqu'à nouvel ordre (sauf pour les bateaux anciens présentant les 2 ouvertures à l'AR, non bouchées de manière permanente).

Les autres n'étaient pas conformes à la RC III.3.1, 2^{ème} §, touchant à la sécurité.

Conclusion : Les bateaux sans ouverture à l'AR (ou avec les ouvertures bouchées) étaient toujours hors jauge avant l'AG 2007.



La jauge 2 008 sera officialisée en janvier
Après validation par la Fédération Française de Voile.

ASSEMBLEE GENERALE ASPRO MINIJI 2 007 (suite)

Suite à plusieurs courriers de l'Aspro Mini JI, l'architecte, Monsieur Alain Gallois, dans son dernier courrier du 08 08 2007 précise que : « l'absence d'ouvertures à l'AR pour l'évacuation de l'eau au dessus du contre moule, (ou le fait qu'elles soient bouchées), **n'affecte pas la sécurité du Mini JI**, (Cf essais effectués lors du lancement du bateau), mais nuit au confort du barreur ... »

Proposition de l'Aspro à l'AG : dans RC III.3.1, supprimer le 2^{ème} § : «Le pont permettra en course...au dessus du contre moule »

Adopté à l'unanimité. Avec effet immédiat : 1 abstention Hubert PROUVOST.

De ce fait la rédaction des certificats de jauge pourra reprendre en 2008 pour les bateaux dont la coque est IDENTIFIEE.

Vote des modifications proposées

Les parties de texte en bleu sont ajoutées ou modifient le texte original des RC 2007, elles ont été proposées au vote de l'AG :

II.5.1 : Certificats de jauge

-Remplacer « poids » par « masse »

Ajouter après « poids de la coque accastillée »

Couleur du pont

Masse du lest

Nombre et masse totale des poids correcteurs (s'il y a lieu) Adopté à l'unanimité moins une voix : Hubert PROUVOST.

III.1.1 : Généralités

-Compléter :

« ... en cas de désaccord entre eux ou de problèmes de compréhension des RC , le litige sera levé et l'interprétation des RC sera donnée par le bureau de l'Association de Classe après avis du Comité Technique; les points soulevés seront votés lors de l' AG suivante et ses décisions applicables au 1^{er} Janvier de l'année suivante; les interprétations données par le bureau restent applicables jusqu'à la fin de l'année en cours.

Adopté à l'unanimité.

III.2.1 : Règle fondamentale

-Compléter : « Un Mini JI ne peut courir en régate officielle qu'avec :

- la coque livrée par le constructeur autorisé à la date de construction du bateau,

- le safran d'un type livré par un des constructeurs successifs autorisés

- les espars (mât complet, bôme) d'un type livré par un des constructeurs successifs autorisés depuis la construction du bateau jusqu'à l'heure ac-

tuelle »

Le safran d'origine court ou long peut être remplacé par un safran médium livré par le constructeur autorisé.

Adopté.

-Remplacer : « safran livré par le constructeur par :

-le safran doit être conforme au gabarit définissant son contour ,

-épaisseur maxi : ... ; -épaisseur mini:___ sur une hauteur mini de ___ à partir du coin supérieur avant du safran. Refusé.

III.3.1 :

-Ajouter : « Une pompe de cale manuelle ou électrique (avec batterie sèche) est autorisée avec roulement dans le tableau AR » Adopté.

III.5.1 :

- Ajouter : « Les espars (mât, bôme , tangon), livrés par le constructeur autorisé ne doivent pas être modifiés , sauf ajout d'accastillage par visage ou rivetage

Seuls l'équipement et l'accastillage, tels que

Adopté à l'unanimité.

III.5.2 Mât :

- Compléter

« -Un étai fixe obligatoire (cable ...fixé à 3 525 mm (+ ou - 10 mm) extérieur au foc ; cet étai, de longueur maxi correspondant à la quète AR du mat, peut être laissé mou ou maintenu tendu à l'aide d'un sandow ; l'étai fixe n'est pas obligatoired'emmagasineur de foc » Adopté.

-Question de coureur : L'étai peut-il être réglable en course ?

Réponse : Suite à l'AG 2006, (qui avait voté majoritairement CONTRE la longueur constante de l'étai, il en a été déduit que la longueur de l'étai pouvait être réglable) :

« l'Etai peut être réglable en course » : Adopté.

-Question de coureur : le Cunningham de Foc réglable en course est-il autorisé ?

Réponse : le cunningham de Foc réglable en course est autorisé avec commande sur le pont (qui peut intégrer une poulie de renvoi de la commande au cockpit s'il y a lieu) Adopté.



La jauge 2 008 sera officialisée en janvier Après validation par la Fédération Française de Voile.

ASSEMBLEE GENERALE ASPRO MINIJI 2 007 (suite)

III.5.3 : Bôme :

« 2 systèmes de prises de ris.....et utilisables en course ;

-Ajouter : « en course, la bosse du premier ris doit être installée dans l'œillet correspondant du point d'écoute » Adopté.

III. 6.2 : Voiles :

« Le fabricant Libre »

-Ajouter : « Le fabricant de voile devra inscrire, au point de drisse de chaque voile, le poids du tissu de la voile en g/m², à l'encre indélébile, avec son tampon et sa signature Adopté.

III.6.3 : « Pendant une épreuve ,... »

Supprimer : « - un spinnaker asymétrique »

Suppression du spinnaker asymétrique REFUSEE

III.6.4 : Grand Voile

-Ajouter aux caractéristiques : « Médiane de bordure maxi : 4330 mm » (dimension proposée après mesure de GV)

-Ajouter : « nerf de chute autorisé »

-Lettres et chiffres : ajouter : « tous les chiffres étant de la même couleur »

Les 3 points sont Adoptés à l'unanimité.

III .6.5 : Foc

-Ajouter aux caractéristiques : « Médiane de bordure maxi : 3430 mm » (dimension proposée après mesure des focs)

-Ajouter : « Ralingue de guindant (intérieure au foc) métallique ou textile et nerf de chute autorisés »

Les 2 points sont Adoptés à l'unanimité

III.6.6 : Spinnaker

Supprimer : « un avaleur de spiest autorisé »

En effet le montage n'étant pratiquement pas possible (encombrement et gêne pour le foc) personne n'a utilisé cette possibilité ajoutée aux les Règles il y a 3ans

Suppression de l'aleur Refusée.

IV : Equipement de sécurité

Modifier : « - Un bout de remorquage.....d'une longueur de : remplacer 5m par 10 m

Longueur de 10 m Refusée :

(la longueur du bout de remorquage reste de 5 m)

VI.1.4 : Numéros de série

« Les propriétaires de bateaux....et les faire graver », modifier la suite du § de la manière suivante : « à l'intérieur du cockpit à babord »

Adopté.

VI.1.5 :

-Ajouter : «En outre, dans tous les cas, les propriétaires feront graver le N° de voiles du bateau à l'extérieur de la coque, sur la partie supérieure droite du tableau AR, avec des chiffres d'une hauteur comprise entre 7 à 10 mm, après avoirde l'association »

Devenu inutile avec la modification du § précédent

Adopté.

La RE-ECRITURE DES REGLES DE CLASSE SOUS LE STANDARD ISAF sera réalisée si possible pour ou courant 2008.

Autre question ayant rapport à la jauge:

Proposition d'achat d'une balance: Monsieur MAURY préfère plutôt un achat que la location. Il faudrait une Balance prévue pour 200/300 Kg .

D'autre part, il y a possibilité de disposer d'une balance 300 Kg à la FFV.

Le Comité Directeur prendra la décision.

9. Actions et Bilan de la Commission Mixte:

JY LE ROUX remercie l'ASPRO Miniji pour sa collaboration et rappelle le soutien de la Commission Mixte à l'association de classe depuis des années. Le DTF Voile Handisport présente le Dr DESTRUBE, médecin classifieur.

PL BLANC convie les clubs et particuliers à participer aux rencontres proposées chaque année au Salon Nautique.

Au Bilan des actions réalisées, des aides financières ont été accordées sur 11 Voiles, l'équipement d'appareil de transfert, et une dotation de gants de régates pour les coureurs participant au National Miniji à St Etienne.

Des stages organisés à Soustons et à l'ENV ont bénéficié d'une participation de la Commission Mixte.

Pour 2008, une autre forme d'aide matérielle est envisagée, la dotation de pompes électriques.

A l'occasion d'un Stage Haut niveau, 25- 26 Octobre 2 007, à ENV, il est programmé un regroupement pour entraîneurs et animateurs.

Afin de répondre à la demande, des stages régionalisés modules B pour moniteurs fédéraux ou brevetés d'état seront organisés.



La RE-ECRITURE
DES REGLES DE
CLASSE SOUS LE
STANDARD ISAF

sera réalisée
si possible pour ou
courant 2008.

Gilbert MAURY

ASPRO MINIJI FRANCE

Président : Marcel POYMIRO Tél: 05 63 63 83 80 06 81 30 25 74
455 Rue Marcel Guerret
82000 MONTAUBAN E-mail : marcel.poymiro1@tiscali.fr

Secrétaire : Yves LE FUR Tél. : 02 98 49 52 34
120, Allée de Kerarbleis Tél IP : 0871 29 36 95
29200 BREST E-mail : yves.le-fur@wanadoo.fr

Treasorier : Joël THILLARD Tél-Fax : 02 35 44 05 65
37, rue Paul Gauguin
76620 LE HAVRE E-mail : joel.thillard@wanadoo.fr

L'ASPRO MINIJI, Association des PROPriétaires de MINIJI, est une Association à but non lucratif, régie par la loi du 1er Juillet 1901, sous la tutelle conjointe de la Fédération Française de Voile et de la Fédération Française Handisport.

L'ASPRO MINIJI a pour but de développer la pratique du MINIJI, d'organiser des compétitions locales, Régionales et Nationales, et de resserrer les liens d'amitié entre les membres propriétaires et les participants sociétaires de club.

Les règles de jauge de la classe ainsi que les statuts sont adressés gratuitement aux membres affiliés. Le Flash Infos est adressé, sur demande, gratuitement, à tous les membres ainsi qu'aux barreaux ayant participé au National Miniji.

Le Flash Infos est le bulletin de liaison entre tous les membres. Le secrétaire Yves LE FUR, se fera un plaisir d'y insérer les résultats de régates, les articles et photos que vous voudrez bien lui adresser.

**IMPORTANT:**

Seuls les bateaux affiliés à l'ASPRO MINIJI et portant le numéro de voile attribué par l'ASPRO MINIJI sont autorisés à naviguer en régates officielles.

Tarif Cotisation annuelle ASPRO MINIJI:

1 Bateau: 39.00 €; 2 Bateaux: 63.00 €; 3 Bateaux: 86.00 €; 4 Bateaux: 110.00 €; de 5 à 8 Bateaux: 133.00 €; de 9 à 15 Bateaux: 187.00 €; de 16 à 20 Bateaux: 249.00 €.

Affiliation: 16.00 €. Elle n'est due qu'une seule fois, si les cotisations sont réglées régulièrement tous les ans.

**A.C.B.**

Atelier Composites de la Baie

**Atelier Composites de la Baie
Marine - Industrie - Agricole**

- Conception, Modification Polyester et Bois modernes
- Réparation, Maintenance, Interventions sur sites
- Vente de Matière premières: Résines, Tissus et Adjuvants

Contact : Serge LE ROUX
"Roz Avel" Créach ar Gall
29250 St POL DE LEON

Tél. 02 98 15 85 33
Port. 06 16 57 16 59
Fax. 02 98 15 85 35

**Compte Rendu de l'Assemblée Générale ASPRO MINIJI 2 007**

Animation sportive : Il n'y a pas de changement au niveau du nombre de sélectives pour le championnat de France Handisport 2 008. Il faudra donc avoir participé à un minimum de 2 régates sélectives régionales ou une Inter Ligue.

Classification pour les coureurs Handisport:

Le Dr DESTRUBE précise que son rôle se limitera, au Championnat de France à St Etienne, au contrôle de tous les coureurs handis et notamment, pour ceux dont la reconnaissance du handicap est incertaine, il définira si le classement est accepté en handis ou reste en valides.

La classification est importante pour entrer dans le listing. Il se peut que le recensement sur le listing soit imposé dans les règles de courses l'an prochain.

10. Les projets 2008 de l'association :

Un des principaux objectifs pour la saison à venir sera la révision des statuts, et notamment, une autre répartition des voix sera étudiée.

A la question de Louis RISSELIN sur la procédure de mise à disposition du bateau expo Marcel POYMIRO a répondu que, pour l'instant, il fallait faire la demande au Président. En Bretagne, l'exposition d'un Miniji est programmée pour le Salon Autonomique à RENNES, en septembre.

Monsieur Pierre St Marty a annoncé la mise en place de tests de Match Racing Miniji pour voir s'il y avait possibilité de développement de ce type d'épreuves au niveau international.

L'organisation du National Miniji et Championnat de France de Voile Handisport en 2 008 est confirmée à CARCANS MAUBUISSON par le Cercle de Voile de Bordeaux.

11. Présentation des propositions des candidats à la construction du Miniji et vote:

Un seul constructeur, Serge LE ROUX, Ateliers Composites de la Baie à St Pol de Léon, actuel constructeur exclusif autorisé du Miniji, a proposé un dossier.

Le procédé retenu pour la fabrication des futurs bateaux est l'infusion.

Il a été convenu d'imposer un contrôle par le jaugeur et la rédaction d'un certificat de conformité avant la mise en vente.

Puis l'Assemblée a été invitée à voter pour entériner le choix du constructeur. Résultat: Construction par ACB : Contre 2, Abstention 8, Pour 31.

12. Questions diverses :

Aucune question écrite n'ayant été adressée au président, ce dernier point de l'ordre du jour ne fait point l'objet de débat.

Le Président POYMIRO remercie tous les présents pour leur participation et clos la séance à 20 h 45 en souhaitant bonnes régates à tous les coureurs.

Consultez le site Internet de l'Aspro Miniji sur <http://asprominiji.org> et n'oubliez pas de vous inscrire à la News Letter, vous serez ainsi automatiquement averti dès la mise en ligne du Flash Infos.